



14/03/2014 FACEBOOK

**Sylvaine Jézéquel**

il y a 20 heures

Bonjour,

Sans éprouver le besoin de me justifier car cela ne m'intéresse pas, je me dois de rétablir la vérité par voie de presse, sur les agissement de la Mairie de St Chaffrey à l'égard de Jungle Parc au parc des Colombiers en 2011 et 2012, suite à l'acharnement à mon égard, puis l'expulsion qu'ils ont mis en oeuvre sans concession, pensant avoir tous les droits, la justice à prouvé le contraire, 4 procédures et audiences, plus tard... au tribunal administratif de Marseille .... la vérité fait enfin son apparition !!!!

Ils ont certains droits mais pas tous, en l'occurrence sur ce coup là, ils ont fait l'erreur de me mettre dehors sans indemnités et sont donc condamnés à me dédommager à hauteur de la part d'investissement non amortie puisque j'aurai du rester 10 ans sur le site et n'ai pu rester que 3 ans !!!

Donc, la mairie de ST CHAFFREY EST CONDAMNEE A ME VERSER LA SOMME DE 42000 €, sur les 102000 € en jeu et perdus en réalité, déjà une petite victoire,.... pour le reste, reprise de la convention avec la Mairie et paiement des frais de démolition du matériel par celle-ci , j'ai perdu ces requêtes, ..... mais qu'importe , au final le pot de terre à gagné contre le pot de fer et les rumeurs de mythomanie à mon égard, vont pouvoir cesser même si en définitive, en ce qui me concerne , ce ne sont pas ni les rumeurs, ni les futilités qui me feront cesser d'avancer et de progresser dans les objectifs que je me fixe tous les jours, concernant ma vie professionnelle que je choisi et que j'aime énormément, je vais enfin pouvoir me projeter, une bouffée d'air surtout psychologique, aujourd'hui je suis fière de ma tenacité et je n'ai pas honte de le dire.

Vous pouvez bien sûr me contacter,  
Bien cordialement.

JUNGLE PARC/Sylvaine JEZEQUEL  
0687899519